

## ETAT de l'ENVIRONNEMENT

Cette synthèse du Rapport Etat de l'Environnement a été réalisée sous la responsabilité du Conseil de Direction de Bruxelles-Environnement à partir d'un Comité d'Orientation organisé par le département "Etat de l'Environnement et indicateurs", au cours duquel les différents chapitres du Rapport Etat de l'Environnement ont été commentés par les responsables des différentes thématiques à l'IBGE.

La colonne de droite permet de classer les différents constats sur base de 3 catégories :

1/ Etat de l'environnement et impact

SI

2/ Contexte et pressions sur l'environnement, tant positives que négatives

DP

3/ Réactions, qu'elles soient positives, insuffisantes ou éventuellement à développer

R

### CONSTATS SOCIO-ECONOMIQUES

#### Des facteurs clés pour l'environnement bruxellois

La <b>population</b> et le nombre de ménages bruxellois s'accroissent.	DP
La RBC est un centre important d' <b>activités économiques et de consommation</b> où domine de plus en plus le secteur tertiaire.	DP
La RBC est le premier bassin d' <b>emploi</b> du pays ...	DP
... mais le taux de <b>chômage</b> des Bruxellois est très supérieur à la moyenne belge.	DP
<b>Bruxelles-Environnement et Bruxelles-Propreté</b> occupent respectivement ~ 675 et 1800 agents (2006) dont une part importante de <b>personnel peu qualifié</b> (~ 48% et 70%).	R
Les <b>dépenses</b> des Bruxellois se distinguent de celles des autres régions.	DP
Le taux de <b>logements</b> occupés par le propriétaire est le plus faible de Belgique.	DP
Le <b>bâti</b> occupe de plus en plus le territoire.	DP
Plus de 60% de la population bruxelloise n'a pas <b>accès à un jardin privé</b> .	DP
Le volume du <b>trafic routier</b> bruxellois continue de croître à un rythme lent.	DP
Les <b>déplacements</b> domicile/travail se font majoritairement en voiture.	DP
Les quantités de <b>marchandises transportées</b> par avion via Bruxelles-National augmentent.	DP

**Assurer une gestion durable de l'environnement tenant compte des caractéristiques urbaines de mixité, proximité, densité, échelle et empreinte**

## QUALITE de l'ENVIRONNEMENT et QUALITE de VIE

### AIR EXTERIEUR

Protéger la santé des personnes et l'environnement au niveau local, en poursuivant la lutte contre les émissions de substances préoccupantes (COV, NOx ...) et en intégrant de nouveaux polluants (HAP, PM et POPs)

La <b>pollution</b> liée aux produits dans les combustibles a diminué (soufre, plomb, benzène).	SI
La densité du <b>trafic automobile</b> accroît les niveaux de pollution de l'air.	DP
Les niveaux annuels moyens de <b>NO<sub>2</sub></b> restent supérieurs aux normes de protection de la santé.	SI
Les niveaux horaires de dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> ) dans les <b>tunnels</b> dépassent souvent le niveau fixé par l'AGRBC "tunnel".	SI
Le nombre de dépassements autorisés en concentration journalière pour les <b>particules (PM10)</b> n'est pas respecté.	SI
La <b>formation de particules</b> dans l'atmosphère est parfois responsable pour des concentrations très élevées en PM, la complexité de la problématique atmosphérique ( en particulier des polluants secondaires) nécessite une <b>approche scientifique</b> au niveau de la surveillance de la qualité de l'air ambiant.	R
L'unique <b>norme</b> pour les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), présents dans les PM10, est respectée.	SI
De nombreux <b>hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b> sont analysés.	R
Les émissions de dioxines liées aux <b>installations de traitement des déchets</b> ont diminué.	DP
Le fond d' <b>ozone troposphérique (O<sub>3</sub>)</b> continue d'augmenter, ce qui induit des dépassements de normes.	SI
Les zones urbanisées (aur)ont des problèmes à respecter les <b>normes européennes</b> pour les PM10, le NO <sub>2</sub> et l'ozone.	SI
Les normes pour les PM10, le NO <sub>2</sub> et l'ozone ne pourront être respectées que par des mesures qui <b>réduisent de façon drastique et à grande échelle les émissions</b> dans tous les secteurs.	R
<b>Mettre en œuvre au niveau local les accords mondiaux et les directives européennes : lutter contre l'excès d'ozone troposphérique, contre l'acidification et l'eutrophisation</b>	
Les émissions de <b>NOx, dues aux consommations d'énergie</b> des installations fixes ne diminuent pas.	DP
Le <b>plafond d'émission</b> d'oxydes d'azote (NOx) sera probablement dépassé.	DP
Les émissions de composés organiques volatils ( <b>COV</b> ) <b>dus aux processus industriels</b> diminuent.	DP
Le <b>plafond d'émission</b> de composés organiques volatils (COV) sera probablement dépassé.	DP

## ENVIRONNEMENT SONORE

### Assurer une bonne qualité d'ambiance sonore pour tous par la mise en œuvre du Plan de Lutte contre le Bruit

Le niveau de bruit à Bruxelles est considéré comme <b>une des gênes les plus importantes</b> : 20% des ménages trouvent leur lieu de résidence bruyant et 40% de ces ménages pensent à déménager. Les vibrations constituent aussi une gêne importante.	SI
30% de la population est exposé la nuit à des niveaux de bruit du <b>trafic routier</b> supérieurs à 60dB(A), seuils à partir duquel une gêne est nettement ressentie.	SI
<b>Le trafic routier</b> est responsable d'un niveau de bruit de fond croissant et d'une nuisance sonore importante le long des grands axes de circulation. Le niveau de bruit routier est croissant.	DP
Le bruit du <b>trafic routier</b> dépend du revêtement, de la vitesse, du flux de trafic, du type de véhicule et du type de conduite.	DP
Sur 17 sites identifiés comme <b>Points Noirs routiers</b> , 7 font ou ont fait l'objet d'un réaménagement depuis 2000. Sur 12 sites <b>Espaces Verts</b> identifiés comme Points Noirs, 2 sont en cours de réaménagement.	R
Du fait de la dispersion des routes aériennes, <b>les nuisances sonores des avions</b> concernent une grande partie de la Région. Les nuisances sont plus importantes la nuit.	SI
Les infractions aux normes réglementaires bruxelloises constatées correspondent à 3,8% des mouvements du <b>trafic aérien</b> ; ces infractions se passent principalement entre 23h et 7h.	SI
En 2004, plus de 20.000 personnes ont subi un niveau de bruit d'un <b>passage d'avion</b> susceptible de les éveiller au moins une fois par nuit (L <sub>Amax</sub> > 70 dB(A)).	SI
Pour réduire l'impact sonore des <b>transports en commun</b> (train, tram, bus), des conventions sont établies avec les opérateurs.	R
Les 12 sites identifiés comme <b>Points Noirs ferroviaires</b> feront tous l'objet d'un réaménagement dans le cadre de la mise en œuvre du RER.	R
Le nombre de <b>dossiers liés à des plaintes "bruit"</b> gérées par l'IBGE a été multiplié par 3,4 entre 1992 et 2006.	DP
L'accroissement d' <b>installations de conditionnement d'air</b> (HVAC) provoque une augmentation de plaintes de bruit. 43% des plaintes "bruit" gérées par l'IBGE sont liées à des installations HVAC.	DP
24% des plaintes "bruit" gérées par l'IBGE sont liées à la <b>musique amplifiée</b> diffusée principalement par les établissements HoReCa et, dans une moindre mesure, les loisirs et logements.	DP
Le second <b>plan Bruit</b> , en cours d'élaboration, sera soumis à consultation.	R
La <b>directive européenne "Bruit"</b> est transposée et en cours de mise en œuvre en Région bruxelloise.	R

## ENVIRONNEMENT SEMI-NATUREL

### Conserver et promouvoir la biodiversité sur l'ensemble de la Région

La <b>richesse des espèces</b> animales et végétales est importante à l'intérieur du périmètre régional, même fortement urbanisé.	SI
La majorité des espèces de mammifères et d'amphibiens sont <b>vulnérables si pas menacées</b> , des espèces sensibles d'oiseaux se raréfient.	SI
La flore bruxelloise comprend la <b>moitié de la flore belge</b> , 66 espèces de la « liste rouge » (critères UICN) et ~ 30% d'espèces menacées.	SI
La faune comprend une proportion croissante d' <b>espèces étrangères</b> dont des « IAS » (invasive alien species).	DP
La flore comprend une proportion croissante de <b>plantes « néophytes »</b> dont plusieurs sont des espèces invasives.	DP
Les <b>zones de haute valeur biologique</b> telles que les friches et zones ferroviaires désaffectées, non protégées par le PRAS ou un autre statut (Natura 2000, réserves, etc.), sont en régression.	DP
Les <b>zones d'habitats naturels « Natura 2000 »</b> , qui doivent être gérées spécifiquement, couvrent 14% du territoire.	R
La <b>gestion différenciée des parcs</b> est respectueuse de la nature et de la biodiversité.	R
La <b>gestion de la forêt péri-urbaine</b> de Soignes s'appuie sur des principes de durabilité (à certification « FSC ») et sur sa désignation comme site Natura 2000.	R
Les procédures liées à la <b>planification urbaine</b> et à l' <b>urbanisme</b> (PPAS, permis d'urbanisme...) ne permettent pas à l'IBGE d'assurer une prise en compte suffisante de la problématique "Espaces verts" (implication tardive, avis non contraignant, manque de personnel...).	R
Les plus grandes menaces s'exerçant sur la biodiversité en RBC sont les pertes d'espaces non bâtis ( <b>pression du logement</b> ), les espèces exotiques et la pression du public; les <b>zones de friches - dont certaines ont une très haute valeur biologique, éducative et/ou récréative -</b> sont également en régression.	DP

## ESPACES VERTS PUBLICS

### Développer le Maillage vert et le Maillage Bleu en respectant l'identité des paysages urbains et la valeur historique de certains sites

Les quartiers centraux sont <b>déficitaires en « continuité verte »</b> .	SI
Le Maillage vert intègre les projets liés au <b>réseau récréatif</b> et ceux du <b>réseau écologique</b> , décrits dans le PRD.	R
Une gestion plus « verte » des <b>parcs publics régionaux</b> se développe.	R
La gestion d'espaces verts <b>bruxellois non régionaux</b> fait l'objet d'accords de coopération.	R
La <b>valeur historique de certains espaces verts</b> implique la mise en œuvre de moyens spécifiques pour leur (ré-) aménagement.	R

### Augmenter l'offre en espaces verts de proximité, essentiellement dans les quartiers fortement urbanisés

Les <b>espaces verts sont appréciés</b> par la majorité des Bruxellois.	SI
Les <b>habitants s'impliquent</b> dans l'aménagement d'espaces verts de proximité.	DP
Le développement d' <b>espaces de détente et de loisirs</b> se poursuit.	R
L'aménagement et la gestion de la <b>promenade verte multifonctionnelle (62 km)</b> impliquent de nombreux partenaires.	R

## SANTE et ENVIRONNEMENT

### Intégrer l'importance des facteurs environnementaux et de leur gestion dans l'état de la santé et de bien-être des Bruxellois

La <b>qualité de l'air</b> affecte la santé des Bruxellois.	SI
L' <b>exposition individuelle</b> au benzène est liée au tabagisme (actif et passif) ainsi qu'à l'utilisation de la voiture.	SI
L'usage du <b>conditionnement d'air</b> dans les bureaux peut induire des maladies.	DP
L' <b>intoxication au monoxyde de carbone</b> (CO) provoque toujours des morts en Région bruxelloise.	DP
L'intoxication au <b>plomb</b> représente encore toujours un risque pour la santé de certains enfants bruxellois.	DP
Le <b>bruit</b> perturbe le sommeil et affecte la santé des Bruxellois.	SI
Les installations impliquant l' <b>usage d'eau chaude</b> (piscines, climatisation, ...) sont contrôlées si elles sont classées.	R
La <b>qualité des sols</b> des potagers gérés par la Région est contrôlée.	R

### Poursuivre les diagnostics et remédiations liés à la pollution intérieure des bâtiments (ainsi que l'acquisition et la diffusion de connaissances)

20% des logements visités par CRIPI présentent des taches de <b>moisissures</b> supérieures à 3 m <sup>2</sup> .	SI
Les concentrations de <b>composés organiques volatils</b> de 11% des logements visités par CRIPI dépassent la norme américaine (200µg/m <sup>3</sup> ).	SI
La concentration de <b>benzène</b> de 43% des logements analysés par CRIPI dépasse la norme européenne relative à l'air ambiant.	SI
La concentration de <b>formaldéhyde</b> de 71% des logements analysés par CRIPI, dépasse la valeur guide de l'OMS pour les personnes sensibles.	SI
Des <b>pesticides</b> se retrouvent dans l'air ou les poussières des tapis des logements analysés par CRIPI.	SI
57% des médecins estiment que les <b>remédiations proposées par CRIPI</b> et mises en œuvre améliorent l'état de santé de leurs patients.	R

### Contribuer activement à la mise en œuvre du NEHAP (plan national environnement santé)

Le lait maternel est <b>toujours contaminé</b> par des polluants organiques persistants.	SI
L' <b>enregistrement des cancers infantiles</b> et des facteurs environnementaux y liés, base de toute action structurelle, est en cours d'étude.	R
La Région soutient des <b>projets participatifs de bien-être</b> par la mobilité corporelle, culturelle et sociale.	R

## GESTION DURABLE des RESSOURCES

### EAU

#### Assurer un approvisionnement général en eau potable de qualité

La <b>consommation d'eau</b> des Bruxellois diminue.	DP
Les principaux consommateurs d'eau (hors ménages) sont les <b>secteurs tertiaires</b> dont, en particulier, l'Horeca.	DP
Les tuyauteries de distribution d'eau potable comportent encore des <b>segments en plomb</b> qui entraînent des risques de contamination.	DP

#### Assurer l'épuration des eaux usées et compléter le réseau de collecte des égouts

~ 20% des <b>eaux usées de la RBC sont traitées</b> entre 2002 et 2006, la charge rejetée dépasse la capacité d'auto-épuration de la Senne.	DP
La <b>STEP Sud seule</b> ne permet pas de réduire suffisamment les charges en azote et phosphore.	R

#### Assurer la surveillance de la qualité des eaux de surface

De nombreuses <b>normes de qualité de l'eau</b> ne sont pas respectées dans la Senne, à la sortie mais aussi en amont de la Région.	SI
Les teneurs en <b>azote et phosphore dans la Senne</b> dépassent les normes à l'entrée et à la sortie de Bruxelles.	SI
Des dépassements de normes sont constatés e.a. pour les tensioactifs, des pesticides et autres <b>polluants organiques persistants</b> .	SI
Les teneurs en <b>substances dangereuses</b> sont régulièrement contrôlées et font, dans certains cas, l'objet de <b>plans de réduction</b> .	R
La <b>qualité écologique</b> de la Senne, du Canal et de la Woluwe reflète leur qualité physico-chimique et chimique.	SI

#### Rétablir la continuité, les débits et la qualité du réseau hydrographique par le Maillage Bleu

La <b>qualité des eaux piscicoles</b> varie d'un cours d'eau à l'autre, de relativement bonne à mauvaise.	SI
VIVAQUA, des industries et des particuliers <b>captent des eaux souterraines</b> , sans exercer de pression sur les nappes phréatiques.	DP
La <b>gestion des étangs</b> se base notamment sur une évaluation de leur qualité écologique.	R
Plusieurs <b>chantiers inscrits dans le programme de Maillage Bleu</b> sont achevés ou en cours.	R

#### Assurer la mise en œuvre de la Directive-cadre « Eau » (Directive 2000/60/CE)

La <b>Directive-Cadre « Eau »</b> a été transposée, avec retard, en droit bruxellois.	R
La collaboration entre acteurs du <b>district hydrographique de l'Escaut</b> se poursuit et soutient la mise en œuvre de la DCE.	R

## ENERGIE

### Minimiser les consommations énergétiques de l'ensemble des acteurs bruxellois

La <b>dépendance énergétique</b> de la Région de Bruxelles-Capitale est extrême.	DP
Les <b>énergies renouvelables</b> (hors biomasse) ne représentent pour le moment que 0.2% de la consommation de la Région.	DP
Le <b>gaz naturel</b> est plus largement utilisé et distribué que dans le reste de la Belgique, il se substitue au mazout de chauffage.	DP
L'augmentation de la <b>consommation d'électricité</b> de 40% depuis 1990 est continue.	DP
La <b>consommation énergétique du transport</b> est en croissance de 16% depuis 1990.	DP
La <b>consommation énergétique du logement et du secteur tertiaire</b> est en croissance de 22% depuis 1990.	DP
Une <b>réglementation</b> se met en place pour améliorer la performance énergétique des bâtiments.	R
Des outils permettent de responsabiliser les acteurs professionnels à l'efficacité énergétique (utilisation rationnelle de l'énergie et performance énergétique des bâtiments).	R
Des <b>facilitateurs</b> "énergie" sont mis au service des acteurs professionnels.	R
Des <b>incitants financiers</b> encouragent les acteurs à investir dans l'efficacité énergétique (professionnels et particuliers).	R
Des actions responsabilisent les <b>particuliers</b> à la consommation d'énergie.	R

### Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables

Des outils sont mis en place pour <b>encourager l'utilisation</b> des énergies renouvelables.	R
Le placement de <b>panneaux solaires</b> thermiques et photovoltaïques est encouragé.	R

### Assurer / Préparer le contrôle des marchés libéralisés de l'électricité et du gaz, en mettant l'accent sur les « missions de service public »

Le nombre de titulaires de <b>licences de fournisseurs</b> augmente.	DP
Le <b>nombre de fournisseurs</b> n'augmente pas en fonction du nombre de licences.	DP
La <b>certification d'installations de cogénération</b> se développe en RBC.	DP
Des certificats <b>garantissent la fourniture d'un taux d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables ou cogénération.</b>	R
L'alimentation en <b>gaz et électricité est garantie par des plans pluriannuels.</b>	R

## DECHETS

### Développer une économie moins consommatrice de ressources notamment par la dématérialisation des biens et produits et par la réduction à la source de la quantité et la nocivité des déchets

<i>Les <b>outils de suivi</b> des déchets sont insuffisants pour établir des statistiques fiables sur la production, l'évolution dans le temps, et la destination des déchets.</i>	R
<i>Entre 1991 et 2000, les quantités de <b>déchets municipaux</b> (= collectés par Bruxelles-Propreté) ont augmenté de 13%. Depuis, ils diminuent progressivement et reviennent au niveau de 1991.</i>	SI
<i>Le poids estimé de <b>déchets ménagers</b> a diminué de près de 20% entre 1999 et 2005. Mais les incertitudes statistiques ne permettent pas d'affirmer que cette diminution est effective et qu'il existe un réel découplage entre production de déchets et le PIB régional.</i>	SI
<i>La société pousse à la <b>consommation</b> de produits neufs et de nouveautés permanentes (surtout en appareils E&amp;E). Le Bruxellois s'équipe de plus en plus et préfère consommer du jetable plutôt que de faire réparer, louer, ....</i>	DP
<i>Des projets pilotes ont chiffré le potentiel de <b>prévention des déchets ménagers</b>, des actions ont été mises en place entre 1998 et 2004, mais les résultats stagnent depuis lors par manque de moyens et manque de nouvelles initiatives dans le domaine.</i>	R
<i>Des projets pilotes ont chiffré le potentiel de <b>prévention des déchets des écoles</b> et de nombreux outils pédagogiques sont proposés aux écoles primaires, mais encore rien pour le secondaire ni le supérieur.</i>	R
<i>Des projets pilotes ont chiffré le potentiel de <b>prévention dans les bureaux</b> (flux papier), mais des actions d'ampleur n'ont pas encore été menées.</i>	R
<i>95% des <b>PME</b> bruxelloises ont moins de 5 personnes. La plupart se préoccupent peu de la bonne gestion de leurs déchets et manquent d'une information de base à ce sujet.</i>	DP
<i>Les flux de <b>déchets dangereux</b> ou spéciaux produits en grande quantité sont plus ou moins contrôlés, les petites quantités restent un problème.</i>	R

### Soutenir les actions de l'économie sociale active dans la réutilisation des déchets pour rencontrer des objectifs de création d'emplois, des objectifs économiques, sociaux et environnementaux

<i>L'économie sociale est source <b>d'emploi</b> : les 11 membres bruxellois de la Fédération "Ressources" représentent 574 ETP et 126 ETP en travail bénévole (2005).</i>	R
<i>Les <b>quantités collectées</b> par les 5 acteurs agréés par la Région augmentent. Malgré les différences de moyens, les résultats sont proches de ceux obtenus par la Région flamande.</i>	R
<i>Le <b>potentiel de réutilisation</b> des déchets de type encombrants ou DEEE n'a pas fait l'objet d'évaluation précise ni d'action de grande ampleur. Par contre, pour les textiles, il y reste un gros potentiel d'amélioration car les déchets ménagers contiennent une quantité de textile équivalente à celle collectée par les acteurs de l'économie sociale.</i>	R

### Responsabiliser le secteur privé aux déchets qu'ils contribuent à produire pour minimiser les déchets produits (prévention / recyclage) via les obligations de reprise

1/3 des <b>emballages</b> encore présents dans le sac blanc des ménages ne peuvent pas être envoyés vers les filières de recyclage actuelles développées par Fost+.	DP
---	----

En RBC, 11 flux de déchets sont soumis à obligation de reprise. Pour la majorité de ces flux, les contributions à charge des producteurs ne couvrent que les <b>coûts techniques</b> et ne constituent pas un incitant suffisant pour l'éco-design.	R
---	---

### Optimaliser la transformation des déchets urbains, ménagers et non ménagers, en ressources à valeur économique positive, en veillant à privilégier la récupération matière sur la valorisation énergétique.

Le <b>compostage décentralisé</b> marche fort bien pour une ville : 12% de la population totale (30% de ceux qui ont un jardin) composterait en tout ou en partie les déchets organiques à domicile ou dans le quartier.	R
--	---

Les <b>quantités de déchets collectés sélectivement</b> augmentent. Cependant, un fort potentiel d'amélioration existe, surtout au niveau des emballages : les Bruxellois trient peu et mal, les écoles également.	R
--	---

La Région n'est pas suffisamment équipée en <b>parcs à conteneurs</b> de proximité, ce qui complexifie la gestion de flux encombrants recyclables, ou de flux soumis à obligation de reprise.	R
---	---

Au sein des <b>déchets industriels</b> (industries manufacturières), les flux principaux sont les déchets du secteur des métaux et des industriels alimentaires.	DP
--	----

Malgré une mise en conformité en cours, les <b>déchets animaux</b> sont encore gérés incorrectement dans plus de la moitié des établissements.	DP
--	----

En ce qui concerne les déchets du <b>secteur des métaux</b> , les émulsions du travail des métaux et les bains de traitement chimique et électrochimique des métaux, qui sont des déchets dangereux, semblent en grande majorité jetés aux égouts.	DP
--	----

80% des <b>déchets de construction</b> sont recyclés (objectif : 90%) mais pas vraiment grâce à des infrastructures régionales.	R
---	---

Que ce soient les <b>boues</b> de dragage du canal ou de curage des égouts, les boues sont de trop mauvaise qualité pour pouvoir les recycler, la sensibilisation des usagers du canal ou des égouts reste à réaliser.	R
--	---

Depuis 1990, les déchets acceptés à l'incinérateur régional ont dépassé les 500 000 t /an. Le maximum a été atteint en 2001 avec 533 583 t de <b>déchets incinérés</b> . En 2005, 509 363 t de déchets ont été incinérés dont +/- 84,5 % apportés par l'ARP, 9,3 % provenant d'autres Régions (47 657 t), 6 % d'apports privés (+/- 31 771 t).	SI
--	----

L'incinérateur est responsable de 6% des <b>émissions directes de CO2</b> de la Région.	DP
---	----

D'importants travaux d'amélioration du <b>contrôle de la pollution</b> atmosphérique ont été réalisés sur l'incinérateur de 2003 à 2006 (installation d'un « <b>DENOX</b> »).	R
---	---

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Lutter contre le changement climatique en limitant la contribution régionale aux émissions belges de gaz à effet de serre via le Plan Air-Climat

Malgré les efforts réalisés, les <b>émissions de gaz à effet de serre</b> (GES) ne diminuent pas en RBC par rapport à 1990 et restent supérieures au plafond régional.	DP
Les bâtiments sont responsables de <b>70%</b> des émissions, les transports de <b>19%</b> , l'incinérateur et les stations d'épuration de <b>6%</b> .	DP
Le renforcement du niveau de confort et l'accroissement du <b>parc immobilier</b> sont deux explications de l'augmentation des GES liés aux bâtiments.	DP
Le secteur du <b>transport</b> voit ses gains technologiques (amélioration des moteurs...) compensés par l'accroissement du trafic.	DP
Les émissions de <b>gaz fluorés</b> à effet de serre utilisés pour la <b>climatisation</b> des véhicules et des bâtiments ont triplé en 10 ans.	DP
Pour atteindre ses engagements, la <b>Région devra obtenir une réduction</b> de la consommation énergétique des bâtiments, du trafic automobile, du tonnage de déchets incinérés et de la consommation de gaz fluorés.	R

### Préparer des mécanismes d'adaptation locale aux changements climatiques (« Plan Pluies », climatisation passive, bâtiments « Zero-Energy », ...)

Les <b>vagues de chaleurs estivales</b> ont des conséquences graves sur la santé.	SI
Les <b>températures moyennes augmenteraient</b> d'ici la fin du XXI <sup>ème</sup> siècle de 1 à 5 °C l'hiver et de 1,5 à 7°C l'été.	SI
Les <b>variations de précipitations</b> seraient de +3 à +30 % en hiver et du statu quo à -50 % en été.	SI
Une stratégie préventive contre les inondations s'intègre dans un <b>"plan pluie"</b> en développement. La construction de <b>bassins d'orage</b> peut rencontrer le risque d'augmentation des inondations.	R
Différentes <b>actions de réduction de la consommation d'énergie</b> sont sur le métier : transposition de la directive sur la Performance Energétique des Bâtiments, primes à l'isolation, promotion des énergies "vertes", Défi Energie ...	R
Une stratégie de <b>régénération de la hêtraie de la Forêt</b> de Soignes, menacée par les impacts du réchauffement climatique, se développe.	R

## PREVENTION et GESTION des RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

### Prévention et gestion des risques liés aux INSTALLATIONS CLASSEES

Comme la majorité des entreprises (petites) en RBC, les installations classées sont et restent très <b>insérées dans le tissu urbain</b> , le nombre d'installations ayant fait l'objet d'une demande de permis est passé de 900 à 1200 entre 2002 et 2006.	DP
Le <b>secteur tertiaire</b> est le secteur le plus représenté et ayant l'impact cumulé le plus important sur l'environnement.	DP
<b>Prévenir les risques et les nuisances de portée locale pour assurer entre autres la meilleure intégration environnementale des établissements classés dans le tissu urbain</b>	
Les autorisations d'exploitation des <b>entreprises les plus polluantes</b> (IPPC) concernent 13 entreprises en 2006.	R
Les <b>sites « SEVESO »</b> (5 en 2006) sont spécifiquement surveillés quant à leur exploitation et au stockage de produits	R
Les contrôles <b>environnementaux de la filière « Viande » se limitent</b> aux matières considérées comme « déchets ».	R
Les contrôles de <b>chantiers d'amiante</b> s'intensifient, en lien avec une décontamination croissante des bâtiments publics.	R
Le contrôle des installations d' <b>eau chaude est limité aux installations classées</b> , les piscines bruxelloises sont assainies.	R
La gestion du <b>secteur « traitement VHU »</b> est axée sur la prévention des risques et sur l'utilisation rationnelle des ressources.	R
La production et l'utilisation de <b>nouveaux combustibles</b> se développe (H2, biofuel ...).	DP
Le recours aux <b>bonbonnes de gaz</b> (ménages, commerces), leur entreposage et le ravitaillement présentent des risques.	DP
L'utilisation de <b>gaz LPG</b> par les véhicules présente des risques d'accidents dans les parkings.	DP
<b>Contribuer à la gestion environnementale globale de la Région en matière de limitation des émissions de gaz précurseurs d'ozone troposphérique, de gaz destructeurs d'ozone stratosphérique, de gaz à effet de serre, et d'utilisation rationnelle des ressources...</b>	
Des <b>conditions COV</b> sont appliquées à 400 carrosseries, 200 nettoyages à sec, 200 stations services et 7 autres entreprises.	R
Les <b>installations de climatisation de plus de 10 kW</b> ou d'une contenance de fluide frigorigène importante sont contrôlées.	R
L' <b>élimination des appareils contenant du PCB (polychlorobiphényles) et du PCT (polychloroterphényles)</b> se poursuit.	R
Les <b>nuisances provenant du chauffage et de la climatisation des logements</b> sont tracées uniquement via les plaintes de voisinage.	DP
Les <b>risques de dissémination d'OGM</b> et d'organismes pathogènes (laboratoires / traitements médicaux) sont contrôlés.	R
<b>Privilégier les actions préventives par rapport aux actions curatives</b>	
Les <b>parkings couverts</b> sont les installations classées les plus fréquentes dans la gestion des permis d'environnement.	DP

Des actions préventives en matière de <b>transports sont limitées, faute de stratégie plus globale en matière de parking.</b>	R
<b>Privilégier l'information et le dialogue avec les exploitants des installations, pour les inciter au respect de l'environnement, via le respect des obligations légales et / ou la mise en œuvre d'actions volontaires</b>	
La <b>simplification de la gestion administrative</b> est en cours, grâce au partage d'information et au dialogue.	R
La transparence de la gestion administrative est assurée par la <b>réponse aux demandes d'accès à l'information.</b>	R
La police de l'environnement est un acteur clé d'information et de <b>dialogue entre plaignants et exploitants.</b>	R
Un « Memorandum of Understanding » cadre la <b>collaboration avec des communes pour la Police de l'environnement.</b>	R
Dans la zone du Canal, <b>200 activités</b> impliquant des substances dangereuses présentent des risques « domino ».	DP
Un contrôle planifié de la <b>zone du Canal</b> est réalisé en partenariat avec les différents acteurs.	R
Les conditions d' <b>exploitation de citernes à mazout</b> font toujours l'objet de négociations.	R
La police de l'environnement intervient en matière d' <b>accidents/incidents environnementaux</b> : incendie du Marly, déversement d'hydrocarbures, chantier de rénovation d'égout (contamination au styrène) ...	R

## Prévention et gestion des risques liés à l'utilisation et à la préparation de SUBSTANCES CHIMIQUES

### Assurer un suivi vigilant de la législation européenne relative aux substances et préparations chimiques en vue de pouvoir intervenir adéquatement au niveau des secteurs concernés en Région bruxelloise

<i>Des usages et propriétés dangereuses pourraient concerner <b>30 000 substances chimiques</b> (marché européen).</i>	DP
<i>Les émissions de Polluants Organiques Persistants <b>provenant des incinérateurs</b> ont été réduites significativement.</i>	R
<i>Les émissions de substances chimiques sont minimisées par les <b>conditions d'exploitation des permis d'environnement</b>.</i>	R
<i>Pour le traitement du <b>bois des produits de substitution</b> sont envisagés.</i>	R
<i>Pour le <b>traitement des surfaces métalliques des produits de substitution</b> (aux solvants chlorés et au toluène) sont envisagés.</i>	R
<i>Les <b>émissions de biocides</b> sont réduites par une restriction de leur utilisation dans les espaces verts publics régionaux.</i>	R
<i><b>L'usage domestique de substances chimiques</b> est découragé dans le cadre de remédiations de pollutions intérieures, de campagnes de sensibilisation aux risques environnementaux liés à la production de déchets dangereux et à l'utilisation de biocides dans les jardins.</i>	R
<i>L'inventaire des émissions de POP identifie <b>400 entreprises</b> qui constituent des sources majeures de POP.</i>	DP
<i>La mise en oeuvre de <b>REACH</b> pourrait concerner <b>500 PME</b> utilisatrices de substances chimiques.</i>	DP
<i>La mise en oeuvre du "<b>Protocole métaux lourds</b>" est suivie par les stratégies qualité de l'air et qualité des eaux.</i>	R

**Prévention et gestion des risques liés aux RADIATIONS non IONISANTES**

<i>Une ordonnance visant à limiter les émissions de <b>rayonnements par les antennes GSM</b> sur le territoire régional est en préparation (2006).</i>	R
--	---

**Prévention et gestion des risques liés aux PICS de POLLUTION ATMOSPHERIQUE**

<i>Les <b>prévisions de la qualité de l'air</b> sont réalisées en coopération avec la cellule interrégionale CELINE.</i>	R
<i>La gestion planifiée des pics de pollution implique une responsabilisation citoyenne et médicale et des <b>actions de limitation de la consommation énergétique (y compris du transport)</b>.</i>	R

**Prévention et gestion des INONDATIONS liés aux PLUIES d'ORAGE**

**Réduire le nombre et l'impact des dégâts liés aux inondations pluviales**

Les <b>surfaces imperméables</b> en RBC sont de plus en plus étendues.	DP
Un <b>stockage d'eau</b> dans quelques étangs <b>lors de périodes de pluies intenses</b> ne peut s'envisager que via une gestion garantissant le <b>maintien de la qualité écologique du milieu récepteur</b> .	R
Environ 1/3 du <b>réseau d'égouttage</b> ( 500 km) serait à rénover d'urgence (fragilisé et / ou inadapté).	DP
Des considérations jusqu'ici dispersées sont intégrées dans un <b>projet de plan stratégique</b> .	R
<b>Assurer un meilleur dédommagement des personnes sinistrées</b>	
Jusqu'à présent, la Région ne reconnaît pas légalement de " <b>zones à risques d'inondation</b> ".	R
Les <b>sinistres sont reconnus</b> par le Fonds des Calamités à partir des relevés de tous les pluviomètres régionaux (2005).	R

## Prévention et gestion des risques liés à la pollution des SOLS

### Poursuivre et développer une politique de prévention de la pollution des sols

Divers <b>textes réglementaires</b> , dont une ordonnance spécifique, permettent de limiter les risques de pollution et de gérer les sols pollués.	R
L' <b>Ordonnance du 13 mai 2004</b> constitue un élément clé dans la relance de la gestion des sols pollués.	R

### Cartographier les sols (potentiellement) pollués de la Région et valider l'inventaire existant

Les sols potentiellement <b>pollués sont concentrés</b> à proximité du canal, de la jonction Nord-Midi et à Schaerbeek, Anderlecht et Molenbeek.	DP
Les sols potentiellement pollués sont très <b>inégalement répartis entre les communes de la Région</b> .	DP
En RBC, <b>98 anciennes décharges</b> ont été inventoriées et figurent à l'inventaire des sols potentiellement pollués.	DP
L'inventaire des sols potentiellement pollués, non encore validé, fait déjà l'objet de <b>nombreuses demandes d'information</b> .	R

### Assurer l'assainissement et la gestion des risques sur les sols actuellement pollués pour : a) éliminer les risques sanitaires et environnementaux et rendre l'usage des terrains compatible avec leur affectation ; b) permettre une réutilisation optimale des terrains dépollués et favoriser le redéploiement économique de la Région.

Sur 1022 dossiers "sols" ouverts (2004-2006), 19% concernent des <b>stations-service</b> .	DP
Sur 1022 dossiers "sols" ouverts (2004-2006), 25% concernent des <b>citernes à mazout</b> (plaintes liées à des débordements, fuites, etc.).	DP
Sur 1022 dossiers "sols" ouverts (2004-2006), environ <b>50% des sites s'avèrent effectivement pollués</b> et près de 25% font l'objet de mesures d'assainissement ou de gestion du risque.	SI
La présence importante d' <b>hydrocarbures au niveau des sols</b> des sites étudiés reflète la part importante de dossiers traités liés au secteur pétrolier.	SI
La présence importante d'hydrocarbures au niveau des <b>eaux souterraines</b> des sites étudiés reflète la part importante de dossiers traités liés au secteur pétrolier.	SI
233 sites font déjà l'objet de <b>mesures d'assainissement</b> ou de gestion du risque (parfois en cours).	R
Le <b>chantier de la station d'épuration des eaux</b> (STEP Nord) a nécessité l'assainissement préalable du site (friches industrielles).	R
Une fois assaini, l' <b>ancien site industriel Carcoke</b> sera reconverti en un centre de services logistiques permettant une meilleure exploitation de la voie d'eau et la création de quelques 400 emplois.	R

**Prévention et gestion des risques liés à la présence de « CERTAINES ESPECES VEGETALES ET ANIMALES » dans les espaces publics**  
**Lutter, en ayant recours à des techniques de lutte intégrée, contre l'extension des espèces animales et végétales exotiques invasives dans les espaces publics**

<i>Des mesures préventives s'appuient sur une <b>surveillance phytosanitaire</b>.</i>	R
<i>Des actions préventives limitent les épizooties de <b>botulisme aviaire</b> et les <b>floraisons d'algues bleues</b> (interdiction du nourrissage des oiseaux, gestion des étangs ...).</i>	R
<i>La <b>prévention des risques</b> liés aux <b>plantes et animaux présentant une nuisance potentielle</b> est aussi abordée par des actions d'<b>éducation à l'environnement</b> (pucerons, renards ...).</i>	R
<i>Le suivi et la gestion de l'<b>extension de certaines plantes exotiques</b> s'avère nécessaire aussi en matière de santé (risque de brûlures, d'allergies).</i>	R
<i>Par <b>grands vents (rafales)</b>, certains espaces sont fermés pour éviter tout risque de blessures et/ou de dégâts matériels.</i>	R
<b>Mettre en œuvre l'ordonnance relative à la restriction de l'usage des pesticides par les gestionnaires des espaces publics en Région de Bruxelles-Capitale (1er avril 2004)</b>	
<i>Un site web en développement vise à sensibiliser les gestionnaires de plantations à la <b>non utilisation de pesticides</b>.</i>	R
<i>Des mesures de <b>gestion</b> adaptées (fauchage des plantes invasives..), des <b>mesures préventives</b> (..ramassage de feuilles mortes..) et des mesures de <b>lutte intégrée</b> (..larves de coccinelles) permettent d'éviter le recours aux biocides.</i>	R

## POLITIQUES ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

### INTEGRATION d'objectifs environnementaux dans les POLITIQUES et PROGRAMMES BRUXELLOIS ACTUELS

#### TRANSPORT et environnement

#### Inciter les particuliers et les entreprises à rationaliser leurs déplacements et recourir davantage aux moyens de transport alternatifs à la voiture

<i>Le nombre et la longueur des <b>déplacements</b> augmentent principalement en automobile, mais aussi en transport en commun et à vélo.</i>	DP
<i>L'achat de trams et de bus de plus grande capacité et les avantages tarifaires ont provoqué une croissance importante de la <b>fréquentation des transports en commun</b>.</i>	R
<i>Le nombre de <b>déplacements à vélo</b> a surtout augmenté grâce à l'action des associations.</i>	R
<i>La prime (Bruxell'Air) à l'<b>abandon d'immatriculation d'un véhicule</b> a convaincu 750 automobilistes.</i>	R
<i>Les <b>plans de déplacements d'entreprise</b> ont produit 230 diagnostics d'entreprises occupant 200 000 travailleurs.</i>	R

#### Réduire structurellement l'impact environnemental des transports, au niveau des infrastructures et des véhicules

<i>Des progrès ont été réalisés en termes de qualité de l'air suite à l'introduction de nouvelles technologies : diminution des émissions régionales de <b>polluants acidifiants</b> (SO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub>) et de précurseurs d'ozone troposphérique .</i>	DP
<i>Le transport routier bruxellois dépend à plus de 90% des produits pétroliers.</i>	DP
<i>Les émissions régionales de <b>GES dues au trafic</b> automobile ne diminuent pas, étant donné l'augmentation du trafic et la généralisation de la climatisation des véhicules (qui représentera 10% des émissions du secteur routier en 2010).</i>	DP
<i>Les émissions de la plupart des polluants atmosphériques du <b>trafic automobile ont lieu à proximité</b> immédiate des individus.</i>	DP
<i><b>La part de NO<sub>2</sub></b> dans les oxydes d'azote augmente de façon préoccupante; elle est due à la dieselisation du parc, aux catalyseurs et aux filtres à particules.</i>	DP
<i>A l'heure de pointe, les <b>émissions des bus de la STIB</b> de la RBC (par km.passager) de NO<sub>x</sub> et de CO<sub>2</sub> sont nettement plus basses que celles des voitures particulières.</i>	DP
<i><b>Les flottes de véhicules</b> des organismes régionaux comprennent un taux croissant de véhicules moins polluants. Des réductions d'émission de PM 10, de NO<sub>2</sub> ... pourront être obtenues par le remplacement progressif des véhicules diesel et essence des flottes à gros kilométrage (STIB, ABP et taxis),</i>	R

<i>Dans le cadre d'une coordination interrégionale, l'utilisation d'un <b>eco-score</b> permettant de visualiser les performances environnementales globales des voitures particulières pourra servir aux futures politiques fiscales .</i>	R
<i>Le <b>plan IRIS II</b> doit contribuer à atteindre les objectifs de qualité de l'air et d'émission de GES: - 20 % d'émissions de CO<sub>2</sub> entre 1999 et 2010, réduction des zones de risque de dépassement des normes relatives à la moyenne annuelle de NO<sub>2</sub> à moins de 5 % du territoire. Pour y parvenir, une réduction substantielle du trafic essence et diesel doit être obtenue en supprimant sa percolation dans les quartiers et en internalisant le coût environnemental de l'usage de l'automobile.</i>	R

### ECO-CONSTRUCTION et environnement

Favoriser l'essor d'une approche globale de l'éco-construction visant à :

- Réduire les impacts du bâtiment sur l'environnement et la santé, durant sa construction, son occupation et sa démolition
- Réduire l'impact de l'environnement sur le bâtiment et ses occupants

L'outil « <b>Green Building Brussels (GBB)</b> » permet d'objectiver les spécificités environnementales de grands bâtiments.	R
2 guides-conseils " <b>Conception énergétique et durable des logements collectifs</b> " sont mis à disposition des concepteurs et des gestionnaires.	R
1 guide pratique " <b>Construction et rénovation durables de petits bâtiments</b> » est destiné surtout aux architectes.	R
<b>Favoriser l'émergence de bâtiments de qualité environnementale en Région de Bruxelles-Capitale</b>	
Un premier inventaire de 11 <b>bâtiments de plus de 1000 m2, présentant des améliorations environnementales réelles</b> a été publié. Une liste de plus petits bâtiments a été établie en vue de constituer un réseau démonstratif.	R
La <b>prise de conscience des « parties prenantes »</b> à l'éco-construction se développe tant parmi les maîtres de l'ouvrages et occupants que parmi les professionnels de la construction.	DP
Aucun mécanisme de reconnaissance permettant d'évaluer et valoriser les performances environnementales d'un bâtiment, d'un acteur ou d'un matériau n'est actuellement généralisé et reconnu en RBC.	R
Des mécanismes de soutien au projets de démonstration sont développés par Bruxelles Environnement.	R

**EMPLOI et environnement**

*Un inventaire des **métiers de l'environnement** se développe sur base des besoins des entreprises (ABE).*

R

**INFORMATION et SENSIBILISATION des CITOYENS et autres « STAKEHOLDERS »**

Une grande majorité des Bruxellois est soucieuse des problèmes environnementaux et est <b>prête à agir</b> en changeant son comportement.	DP
De plus en plus les Bruxellois s'informent sur l'environnement et font <b>appel aux outils</b> que la Région leur fournit.	DP
Cette interactivité est fortement liée à l'envergure (et la répétition) des <b>campagnes d'information</b> qui accompagnent ces outils.	R
L'impact des campagnes de sensibilisation sur les <b>réels changements de comportement</b> reste difficile à mesurer.	R
Les comportements évoluant lentement, les campagnes de sensibilisation ne peuvent pas se limiter à des "one shots" mais doivent être cadrées dans une <b>approche globale, cohérente et répétée</b> .	R

**INFORMATION**

Le <b>nombre d'appels</b> enregistrés par le service Info-Environnement (par téléphone ou courriel) est en augmentation (2005 : 21.000 -> 2006 : 26.000).	DP
Le <b>site web</b> de Bruxelles Environnement - IBGE assure une accessibilité continue aux données les plus importantes dont on dispose (en temps réel pour air et bruit).	R
Le <b>nombre de visiteurs du site web</b> de Bruxelles Environnement - IBGE est en augmentation (2005 : 16.000/mois -> 2006: 31.515). Seuls 11,2% des visiteurs du site web de Bruxelles Environnement sont localisés en Région de Bruxelles-Capitale (2006).	DP
Une <b>communication de proximité</b> est assurée en permanence dans les parcs et la forêt. Ailleurs, les communications de proximité ne sont assurées que lors de certains événements et campagnes de sensibilisation.	R
Une communication à propos des contraintes administratives ainsi que la mise à disposition d'outils techniques ciblent <b>les professionnels</b> .	R
La politique d'information environnementale répond aux critères de la <b>Convention d'Aarhus</b> .	R

**SENSIBILISATION**

Dans sa politique de sensibilisation, Bruxelles Environnement-IBGE utilise une <b>communication médiatique globale</b> , basée sur la complémentarité des média (papier, internet, spots, affichages, ...) et d'une approche à trois niveaux (grand public non convaincu, public intéressé, experts).	R
L'objectif final des campagnes de sensibilisation est de <b>mener le(s) public(s)</b> à un changement de comportement qui soit plus favorable à l'environnement.	R
Chaque année, ± 15.000 personnes participent à la <b>Fête de l'Environnement</b> .	DP

Chaque année, plus de 6.000 élèves d' <b>écoles bruxelloises</b> sont impliqués activement dans des projets de sensibilisation à l'environnement (et l'énergie). De plus, en 2006, 14.000 enfants de la première année primaire ont appris "8 gestes pour l'environnement". Remarquons que les actions sont essentiellement orientées vers les écoles primaires et très peu vers les écoles secondaires ou supérieures.	R
Les démarches volontaires en faveur de l'environnement des professionnels sont accompagnés et encouragés via le <b>label "entreprise éco-dynamique"</b> ... mais encore trop peu d'entreprises s'y mettent.	R
<b>SENSIBILISATION THEMATIQUE</b>	
Les 200 ménages qui ont participé à la 1ère édition du " <b>Défi Energie</b> " ont réalisé une économie d'énergie moyenne de 13 % (= presque 1.000 kg de CO <sub>2</sub> et 335 euro par ménage).	R
Chaque année, ± 14.000 primes énergie sont versées, offrant une <b>aide importante lors des investissements en faveur de l'environnement</b> (isolation, achats électroménagers économes en énergie).	R
Le nombre d' <b>autocollants antipub</b> reste statu quo, faute de nouvelles actions de promotion//sensibilisation. De manière générale, les succès des actions en matière de changements de comportement qui ont pu bénéficier de campagnes de promotion dans le passé mais plus à l'heure actuelle, stagnent (ou regressent).	R
Dans un esprit de développement durable, la sensibilisation à une <b>consommation durable</b> dépasse la gestion des ressources en RBC. Un exemple sont les actions "alimentations" (avec des fiches conseils).	R
Un calcul personnalisé d' <b>empreinte écologique</b> permet une prise de conscience individuelle de l'exploitation des ressources énergétiques et territoriales.	R
La sensibilisation à une <b>mobilité urbaine "durable"</b> intègre les problématiques "air" et "bruit".	R
La <b>sensibilisation au respect de la nature</b> se fait aussi bien en partenariat avec des ONG que grâce au contact entre gestionnaires des espaces verts et publics.	R
<b>FORMATIONS SPECIFIQUES</b>	
Le nombre de <b>particuliers</b> qui suivent des formations spécifiques et concrètes en matière d'éco-comportements, sont en augmentation (compost, utilisation rationnelle d'énergie).	R
Des formations certifiantes en URE sont organisées pour des <b>gestionnaires de bâtiments</b> .	R
Des formations "Gestions de Plans de déplacement" et "Gestion éco-dynamiques" sont organisées pour les <b>personnes concernées dans les entreprises</b> .	R
De formations en projets de développement durable sont organisées pour des <b>agents communaux</b> .	R
Des formations sur les conséquences de la pollution intérieure des bâtiments sur la santé, sont organisées pour des <b>acteurs médico-sociaux</b> .	R

**PLANIFICATION et IMPLICATION du PUBLIC à la PRISE de DECISION**

Le public est impliqué dans l'octroi de <b>permis d'environnement</b> des installations classées <b>soumises à études d'incidences</b> .	R
Le public est impliqué dans l'octroi de <b>permis d'urbanisme</b> de <b>projets soumis à études d'incidences</b> .	R
Le public est concerté dans le cadre de l'élaboration de <b>plans communaux de développement , de mobilité....</b>	R
Le <b>Conseil Supérieur de la Nature</b> intègre les avis du public en la matière.	R
La <b>plate-forme participative de la forêt de Soignes</b> est un outil permanent de prise de décision concertée avec le public.	R
Des citoyens sont impliqués dans des décisions d' <b>aménagement et la gestion d'espace vert de proximité</b> .	R
Le <b>Conseil de l'Environnement</b> intègre les avis de la société civile en matière environnementale.	R
Un <b>panel citoyen bruxellois</b> sur la pollution de l'air généré par le trafic routier a fourni des recommandations.	R
Le <b>parlement des jeunes bruxellois pour l'eau</b> a permis de sensibiliser 55 000 jeunes. 100 robinets fontaine ont été installées.	R
Une transparence totale de l'information environnementale est en cours de développement via le <b>site web</b> de Bruxelles-Environnement.	R
Des informations documentées sont fournies ponctuellement à la <b>Commission Environnement du Parlement Régional</b> .	R
Des réponses argumentées sont apportées aux <b>nombreuses questions parlementaires</b> sur la gestion de l'environnement.	R
Des évaluations de la <b>mise en oeuvre du Plan Déchets</b> (2003-2007) ont été réalisées.	R
Des évaluations de la <b>mise en oeuvre du Plan Bruit</b> (2000) ont été réalisées(2003,2006), un projet de nouveau plan a été développé.	R
Des évaluations de la <b>mise en oeuvre du Plan Air/Climat</b> (2002) ont été réalisées.	R
Deux <b>plans d'allocations de quota's de GES</b> ont été soumis au gouvernement.	R
En 2003, a eu lieu une enquête publique régionale sur le <b>Plan National d'Action Environnement et Santé</b> .	R
Des <b>procédures d'études d'impact ex-ante et d'enquête publique</b> sont devenues obligatoires pour chaque plan ou programme environnemental.	R
Une proposition de <b>communication concomitante et d'enquête publique intégrée</b> pour les prochains plans environnementaux est envisagée.	R
Une proposition de <b>Cahier des Charges commun pour l'étude d'impact des prochains plans environnementaux Bruit, Déchets, Eau, Energie/Air/Climat</b> est envisagée.	R
Une <b>"synthèse" de l'environnement bruxellois</b> a été réalisée et diffusée en 2004 (changement de législature).	R
La <b>diffusion d'un rapport intégré global sur l'ETAT de l'ENVIRONNEMENT</b> est obligatoire en 2007.	R
Le forum pour un « <b>développement durable</b> dans les communes bruxelloises » intervient au niveau de prises de <b>décisions essentiellement communales</b> .	R
Des <b>objectifs environnementaux</b> sont intégrés dans le Plan Régional de Développement et dans la déclaration gouvernementale.	R

**INSTRUMENTS REGLEMENTAIRES**

*Près de 100 textes juridiques pour la gestion environnementale ont été adoptés par la RBC entre 2003 et 2006, **punctuellement contextualisés** essentiellement par les législations européennes.*

R

*De nouvelles stratégies européennes en matière de **gouvernance** auront des impacts sur la gestion de l'environnement de la Région.*

DP

## DEPENSES ENVIRONNEMENTALES et INSTRUMENTS ECONOMIQUES

### BUDGET REGIONAL

<i>En 2005, 2 450 millions d'euro</i> sont gérés au niveau régional; en 2000, le budget régional est de 2 546 euro.	DP
Les <b>impôts régionaux</b> et les <b>impôts sur les personnes physiques</b> représentent 39,18 et 30,52 % des recettes annuelles (données 2005).	DP
Les autres <b>recettes "non fiscales"</b> et les <b>recettes affectées aux fonds organiques</b> (dont la dette) représentent 14,46 et 9,58 %.	DP
Les <b>taxes régionales autonomes</b> (au nombre de 12) représentent 6,23 % des recettes annuelles (données 2005).	DP
8 % du <b>budget régional</b> est <b>attribué à la gestion de l'environnement et l'eau</b> (194 millions d'euro).	R
0,15 % du <b>budget régional</b> est <b>attribué pour la gestion de l'énergie</b> (4,93 millions d'euro).	R

### ENTREES FINANCIERES REGIONALES LEVIERS POUR L'ENVIRONNEMENT

0,07 % des recettes régionales sont liées à la <b>taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes</b> .	R
Les <b>droits de dossier pour les permis environnement</b> s'élèvent à 125 000 euro par an.	R
1,17 % des recettes régionales sont liées à la <b>taxe sur le déversement des eaux usées</b> .	R
Le <b>tarif de l'eau de distribution</b> destinée à la consommation domestique s'échelonne entre 0,80 et 3,06 euro par m <sup>3</sup> (tarification progressive en fonction des niveaux de consommation).	R
4,85 % des recettes régionales sont liées à la <b>taxe de mise en circulation des véhicules</b> .	R
Sur 3 millions d'euro de "dommages" sanctionnés, 236 732 euro d' <b>amendes administratives</b> ont été payés (données 2005).	R
Un plan "taxis" revise la <b>taxe régionale sur les taxis et limousines</b> .	R
La <b>taxe régionale sur les dépôts de mitraille ou de véhicules usagés</b> est proportionnelle à la surface des dépôts.	R
La taxe régionale sur les <b>panneaux d'affichage</b> est proportionnelle à la surface de communication.	R
La taxe régionale sur les <b>distributeurs de carburants liquides</b> est proportionnelle au nombre d'appareils.	R
Les charges de <b>collecte de déchets ménagers</b> se limitent à l'utilisation d'un <b>sac réglementaire</b> .	R
La <b>tarification des services de Bruxelles propreté</b> contribue à faire appliquer le principe "pollueur-payeur".	R

### MECANISMES DE RESPONSABILISATION

Une capacité de <b>17,8 MW de production d'électricité</b> , correspondant à 25 installations bruxelloises, bénéficie de certificats verts.	DP
<b>88 559 certificats verts</b> (2,25 % de 3 938 GWh) ont été rendus en 2005 (81 091 d'origine wallonne, 7468 d'origine bruxelloise).	R
82 260 tonnes de <b>droits d'émissions de CO<sub>2</sub></b> ont été allouées à 11 installations, 64 290 tonnes d'émissions ont été vérifiées.	R
Le <b>2ème plan d'allocation de quotas CO<sub>2</sub></b> ne couvre plus que 6 installations (1 % des émissions de GES de la Région).	R
Les <b>cotisations emballages ménagers</b> (FOST + ) sont proportionnelles à la non valorisation des déchets collectés.	R
Les <b>cotisations emballages industriels</b> (VAL-I-PAC) sont proportionnelles à la non valorisation des déchets déclarés.	R
Les cotisations d' <b>obligations de reprise des piles</b> (BEBAT) sont proportionnelles au nombre de piles collectées.	R
Les cotisations d' <b>obligations de reprise du matériel médical</b> (MELAREC) sont proportionnelles au poids du matériel.	R

Les cotisations d'obligations de <b>reprise des déchets électriques</b> et électroniques (RECUPEL) sont fonction du type d'équipement.	R
Les cotisations d'obligations de <b>reprise des VHU</b> (RECYTYRE) sont fonction de la catégorie de véhicules et du nombre de pneus.	R
Les cotisations d'obligations de <b>reprise des graisses et huiles</b> (VALORFRIT) ont des tarifs pour les professionnels et pour les ménages.	R
<b>PRIMES et SUBVENTIONS</b>	
Le montant de la prime régionale pour l' <b>installation d'un chauffe-eau solaire</b> correspond à 35 % des coûts d'installation.	R
<b>1 613 253 euro de primes (Sibelga) pour l'utilisation rationnelle de l'énergie</b> ont été attribués en 2005.	R
37 % des primes URE (Sibelga) concernent des <b>lave-linge</b> , 35 % des <b>frigos et congélateurs</b> .	R
20 % des primes (Sibelga) concernent les <b>chaudières à haute performance</b> .	R
308 000 euro de primes (Brureba) ont soutenu des <b>démarches innovantes du tertiaire en matière de performance énergétique</b> .	R
76 % des <b>primes à l'investissement d'aide aux entreprises concernent l'environnement</b> (3 161 932 euro en 2005).	R
1,4 millions d'euro ont soutenu l'UR de matières premières, 0,9 l'UR de l'énergie, 0,8 la protection de l'environnement, 0,04 l'UR de l'eau.	R
Des subventions régionales sont octroyées pour la <b>gestion communale de permis d'environnement</b> .	R
475 000 euro soutiennent des <b>projets communaux d'Utilisation Rationnelle d'Energie</b> (PLAGE).	R
Le développement de <b>parcs à conteneurs communaux</b> est soutenu (370 000 euro pour 3 communes en 2006).	R
384 850 euro soutiennent la réalisation d' <b>agenda 21 communaux</b> (données 2005).	R
Des subventions régionales sont octroyées pour une <b>gestion participative pour un DD</b> (IEB, BRAL, associations de quartiers...).	R
Des subventions régionales sont octroyées pour une <b>gestion éducative à l'environnement</b> (Tournesol, Medere, Idée..).	R
Des subventions régionales sont octroyées pour une <b>promotion à une consommation durable</b> (CRIOC, APERE,...).	R
Des subventions régionales sont octroyées pour des <b>actions sociales de valorisation de ressources</b> (déchets !).	R
<b>OUTILS ECONOMIQUES pour un développement durable</b>	
La promotion de mécanismes de <b>tiers-investisseur adaptés aux spécificités du parc bâti bruxellois</b> est à l'étude.	R
240 entreprises sont soutenues par le financement d'audits et d'accompagnements techniques au <b>label écodynamique</b> .	R
10 % des <b>placements financiers publics seraient durables et éthiques</b> .	R
<b>INSTRUMENTS ECONOMIQUES COMMUNAUX</b>	
De <b>nombreuses taxes communales</b> touchent à des pressions ponctuelles sur l'environnement local.	R
La <b>prime communale pour les panneaux solaires thermiques</b> n'est pas déterminante dans le choix de l'investissement.	R
Des primes à l'installations de <b>citernes d'eau de pluie</b> ont été introduites dans plusieurs communes.	R
Des primes communales soutiennent l' <b>acquisition de fûts composteurs</b> .	R
Des primes communales encouragent l' <b>installation de plantes grimpantes et la rénovation de jardinets de façade</b> .	R

**RECHERCHE liée à la gestion de l'environnement urbain**

<i>Une recherche sur l'origine des particules dans l'air se poursuit en <b>partenariat avec des équipes universitaires</b>.</i>	R
<i>Un centre de <b>recherche environnementale des odeurs</b> se développe en partenariat avec l'Ecole de Santé Publique de l'ULB et l'ORBEM.</i>	R
<i>Des acteurs environnementaux participent à plusieurs projets de recherche financés via l'IRSIB dans le cadre du programme "<b>Prospective Research for Brussel</b>" au niveau de certains comités d'utilisateurs.</i>	R
<i>Des acteurs environnementaux participent aux divers comités de gestion du programme fédéral de recherche "<b>Science pour un Développement Durable</b>".</i>	R

**RELATIONS INTRA et SUPRAREGIONALES**

<i>Les <b>obligations légales et morales en matière de rapportage</b> pour des stratégies environnementales suprarégionales représentent des charges de travail de plus en plus importantes.</i>	DP
<i>Des acteurs environnementaux bruxellois sont impliqués dans de nombreux <b>groupes technico-stratégiques institutionnels</b> supra-régionaux.</i>	R
<i>Des <b>échanges de bonnes pratiques</b> avec des acteurs environnementaux d'autres régions, peuvent aboutir à des projets de <b>coopération co-financés</b>.</i>	R